



RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le règlement de fonctionnement ainsi qu'une fiche de renseignement pour l'inscription ou la réinscription de votre enfant pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Compte tenu de la période délicate que nous traversons en raison du CORONAVIRUS, nous ne pouvons pas affirmer dans l'immédiat que l'accueil en périscolaire soit maintenu en l'état.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de cette situation et vous remercions de votre compréhension.

Monsieur le Maire,
Serge REVENAZ

L'adjointe déléguée aux affaires scolaires,
Marie-Paule MOULIN